

ERASMUS+ : RECONNAISSANCE DES ÉTUDES ET DES STAGES

Pour chaque mobilité à l'étranger effectuée par nos étudiants, un contrat d'études sera établi. Nous veillerons à ce que chaque étudiant satisfasse toutes les exigences de la mobilité et que toutes les activités soient reconnues et comptent pour l'obtention du diplôme.

Pour les mobilités études, nous demanderons à nos établissements partenaires d'établir un relevé de résultats académiques précisant la durée de la formation, les notes ainsi que le nombre de crédits ECTS. Chaque étudiant recevra un supplément au diplôme.

Pour les mobilités à des fins de stage, une convention de stage sera établie précisant la durée et les tâches à effectuer. Ce document sera signé par les trois parties avant de débiter la période de stage. A la fin de chaque stage, chaque étudiant recevra un certificat attestant des activités de stage et précisant le lieu, la durée et les compétences acquises.

Chaque étudiant ayant effectué une mobilité recevra le certificat européen, EUROPASS Mobilité, un certificat européen validé par le partenaire d'accueil, précisant le savoir être et le savoir-faire de l'étudiant.

ECTS : European Credit Transfer System

La mise en place du système de crédits européens a pour but d'assurer la transparence et la comparaison des études et diplômes entre les différents établissements des pays de l'Union Européenne. Chaque matière enseignée fait l'objet de l'attribution d'un certain nombre de crédits (points) qui permettra la validation des matières choisies dans l'établissement d'accueil en regard des matières étudiées dans l'établissement d'origine.

Les stages en entreprise (Période de Formation en Entreprise) font également l'objet d'un certain nombre de crédits.

Éléments pris en compte pour l'attribution des crédits :

- L'horaire hebdomadaire par discipline
- L'horaire annuel par discipline
- L'importance du coefficient sur le référentiel d'examen
- La charge de travail pour l'étudiant pour atteindre les objectifs du programme :
 - Connaître, comprendre, être capable de faire après réussite d'un programme de formation
 - Assister aux cours,
 - Participer à des conférences, séminaires, salons,
 - Etudier régulièrement, en autonomie,
 - Ecrire des rapports, conduire des actions liées à sa formation,
 - Effectuer des stages,
 - Préparer des examens